

Annexes

Annexe 1 : Conditions requises pour l'obtention des postes.

Annexe 2 : Secteur des ERUN

Annexe 3 : liste des structures CHAM 1er degré

Annexe 4-1: Fiche UPE2A- NSA collège

Annexe 4-2 : fiche UPE2A école (1er degré)

Annexe 5: fiche direction REP+

Annexe 6-1: fiche BD REP+

Annexe 6-2 : zones BD REP+

Annexe 7 : Barème du dernier nommé au mouvement 2019

Annexe 8 : liste zones géographiques et zones infra départementales

Annexe 9 : formulaire pour solliciter un rapprochement de conjoint

Annexe 10 : formulaire pour solliciter un rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe

Annexe 11 : formulaire pour solliciter un rapprochement au titre du parent isolé.

menclature des postes et conditions requises-mouvement intra 2020

Procédure	Conditions requises	codes mouvement	Observations
Barème seul		ENS.CL.ELE	
Barème seul		ENS.CL. MA	
Barème seul		DECH DIR	seules les décharges de direction à 100% sont accessibles au mouvement initial
Barème seul		MAITRE SUP	les personnes affectés sur les dipositifs 100% réussite sont désignés en conseils des maitres
Barème seul		T. R.S.	affectation sur des regroupements à la phase d'ajustement
Barème seul		ENS.CL. MA + CL EX PEDA	Cf projet d'école et IEN référent
Barème seul	Habilitation ou certification dans la langue considérée	ENS. CL. ELE. + langue	justificatif à transmettre
Barème seul	Priorité au titulaire de la certification FLS	UPEA	copie du FLS à transmettre
Barème seul		TIT. R. BRIG.	
Barème seul		T.DEP.	voir les zones d'exercice dans l'annexe 6-2
diplôme	CAPPEI (ou équivalent) dans le trouble du poste (TFC, TFM, TFV, TFA)	ULIS ECOLE + trouble	
diplôme	CAPPEI (ou équivalent) dans le trouble du poste soit TFC (ex option D) soit TFM (ex option C)	ENS. CL ADA.	
diplôme	CAPPEI aide à dominante pédagogique (ex option E) ou équivalent	RESEAU AIDE + RASED RELA	· priorité au titulaire du CAPPEI dans le module correspondant à celui du poste
diplôme	CAPPEI aide à dominante relationnelle (ex option G) ou équivalent	RESEAU AIDE + RASED PEDA	
diplôme	CAPPEI (ou équivalent) enseigner en SEGPA (ex option F)	E1D SEGPA	
diplôme	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	RE. BRIG. ASH	rattachement IEN ASH correspondant
diplôme	Avoir le CAFIPEMF	ENS.APP. ELEM. ENS. APP. MAT	affectation provisoire pour les admissibles CAFIPEMF
Liste d'aptitude	Etre inscrit sur la liste d'aptitude	DIR.EC. ELEM.	pour le Directeur d' école REP+ voir Annexe 5
	'	DIR. EC. MAT	
Liste d'aptitude	Inscription sur liste d'aptitude académique spécifique	DIR.APP. ELEM.	
,	' '	DIR. APP. MAT.	
Liste d'aptitude	Liste d'aptitude académique des directeurs ayant au moins 3 cl. spéc .	CH.DI.S<3C	
Liste d'aptitude	L.A. DDEEAS	DIR. ET. SPE.	

Procédure	Conditions requises	codes mouvement	Observations
Poste à avis	Sans condition de diplôme mais priorité aux titulaires du CAFIPEMF	ANIM. INF.	voir les secteurs en annexe 2
Poste à avis		ANIM. SOU. COORD. REP.	affectation en double nomination (DN) la 1ère année
Poste à avis	expérience de la grande difficulté scolaire	ANIM. SOU. COORD. ZEP.	
Poste à avis		sans objet	hors mouvement informatisé affectation en DN la 1 ^{ère} année
Poste à avis		sans objet	hors mouvement informatisé
Poste à avis		T DEP ENF VOYAGE	
Poste à avis	certification FLS souhaité (copie à transmettre)	sans objet	hors mouvement informatisé
Poste à avis	CAPPEI TFM ou équivalent (CAPA-SH option C)	ENS. CLA. SPE. OPTION C	
Poste à avis	CAPPEI ou équivalent	COORD. SAP.	posté implanté sur l'IEN Bobigny 2 ASH
Poste à avis	CAPPEI TFC ou TPSY ou équivalent (CAPA-SH option D)	POS. SESSAD	poste implanté sur l' IEN Aubervilliers 2 ASH
Poste à avis	CAPPEI (ou équivalent) dans le trouble du poste (TFC, TFM, TFV, TFA)	ULIS CLG + Trouble	poste à avis uniquement pour les non spécialisés
Poste à avis	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	ENS. SPE. CO.	
Poste à avis	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	REFERENT	
hors barème		sans objet	hors mouvement informatisé - poste et affectation provisoire
hors barème		ANIM. SOU. SANS SPE	poste implanté sur l' IEN d' Aubervilliers 1
hors barème		ANIM. SOU. SANS SPE	poste rattaché à l'elem Langevin de St Denis 3
hors barème	expérience de Coordo REP	ANIM. SOU. COORD. REP.	posté rattaché à Bobigny 4 politique de la ville
hors barème	expérience de la grande difficulté scolaire	ANIM. SOU. COORD. ZEP.	implanté à Bobigny A-DASEN
hors barème		sans objet	hors mouvement informatisé
hors barème		ENS.CL.ELE + ENF VOYAGE	
hors barème		sans objet	hors mouvement informatisé
	CARRELTEN (: I LICARA OIL III O)	ENS.CL.ADA + OTION C	uniquement pour les postes entiers
hors barème	CAPPEI TFM ou équivalent (CAPA-SH option C)	T. R.S. + OPTION C	affectation sur des fractions de poste TFM à la phase d'ajustement
hors barème	CAPPEI TFA, TFC ou TPSY (ou équivalent CAPA-	U. ENS MAT	Unité Externalisé en maternelle (UEMA)
nois paicille	SH option D)	U. ENS ELE	Unité Externalisé en élémentaire (UEEA)
hors barème	CAPPEI TFA, TFC ou TPSY (ou équivalent CAPA-SH option D)	ENS.CL.SPE	les postes CATTP apparaissent sur Aubervilliers 2 ASH
hors barème	CAPPEI TFA, TFC ou TPSY (ou équivalent CAPA-SH option D)	ENS. CL. SPE. OPTION D	
hors barème	CAPPEI aide à dominante pédagogique ou enseigner en SEGPA ou équivalent (CAPASH- option F ou E selon le poste)	ENS. CL. SPE. + OPT E ou OPT F	

		codes	
Procédure	Conditions requises	mouvement	Observations
hors barème	CAPPEI enseigner en milieu pénitencier ou en	ENS. CL. SPE.	rattaché Bobigny 3 ASH
hors barème	SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F) CAPPEI enseigner en milieu pénitencier ou en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F)	OPTION F sans objet	hors mouvement informatisé - poste et affectation provisoire
hors barème	CAPPEI enseigner en milieu pénitencier ou en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F)	sans objet	hors mouvement informatisé
hors barème	CAPPEI enseigner en milieu pénitencier ou en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F)	sans objet	hors mouvement informatisé
hors barème	CAPPEI aide à dominante relationnelle ou équivalent (CAPA-SH OPT G)	MA. G. H. RES.	
hors barème	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	MDPH	
hors barème	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	ENS. SPE. CO.	Implanté à Bobigny 2 ASH
hors barème	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	ANIM. SOU. SANS SPE	hors mouvement informatisé
hors barème	CAPPEI (ou équivalent) dans le trouble du poste	ENS. IT. SPE. + Trouble	implanté à Bobigny 2 ASH
hors barème	CAPPEI TSA ou équivalent	ENS. IT. SPE. + TSA	implanté à Aubervilliers 2 ASH
hors barème	tout type de CAPPEI (ou équivalent)	sans objet	hors mouvement informatisé - mission à ½ temps
hors barème	CAFIPEMF + expérience	sans objet	hors mouvement informatisé - mission à ½ temps
hors barème	CAFIPEMF	sans objet	hors mouvement informatisé
hors barème	CAFIPEMF, CCFLS + expérience	sans objet	hors mouvement informatisé
hors barème		sans objet	hors mouvement informatisé
poste particulier	CAFIPEMF + expérience	C.P. ADJ. IEN.	implanté sur la circonscription
poste particulier	CAFIPEMF EPS + expérience	C.P. EPS.	implanté sur la circonscription
poste particulier	CAFIPEMF + expérience et CAPPEI (ou équivalent)	CP. ADJ. IEN ASH	Implantation circonscription ASH correspondante
poste particulier	CAFIPEMF + expérience	CP. ADJ. IEN	Implanté à Bobigny 5 IEN GRH
poste particulier	CAFIPEMF + expérience	CP. ADJ. IEN MAT	Implanté à Bobigny 6 IEN maternelle
poste particulier	CAFIPEMF + expérience	sans objet	hors mouvement informatisé
poste particulier	CAFIPEMF EPS + expérience	sans objet	hors mouvement informatisé
poste particulier	CAFIPEMF Langue + expérience	CP .LV	implanté à Bobigny A-DASEN
poste particulier	CAFIPEMF + expérience	CP. ADJ. IEN	implanté à Bobigny A-DASEN
poste particulier	CAFIPEMF Arts visuels + expérience	CP. AR. PL	implanté à Bobigny A-DASEN
poste particulier	CAFIPEMF Musique + expérience	CP. EDU. MUS	implanté à Bobigny A-DASEN
poste particulier	CAFIPEMF + expérience	CP. TICE	implanté à la DSDEN

e travail à temps partiel d'enseignants occupant des postes particuliers seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN.



Annexe 2 - Secteurs des ERUN

Année scolaire 2019/20

Depuis l'année scolaire 2007-2008, les Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) sont affectés à titre définitif et rattachés à une seule circonscription mais ils ont un secteur d'intervention plus large.

Circonscription de	Secteur d'intervention	
rattachement		
Aubervilliers 1	Aubervilliers 1, La Courneuve	
Aulnay 1	Aulnay 1, Aulnay 2	
Pantin	Bagnolet, Pantin, Noisy-le-Sec	
Bobigny 1	Bobigny, Dugny, Le Bourget, Drancy (partie DDLB)	
Bondy	Bondy, Le Blanc-Mesnil (partiel)	
Drancy	Drancy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois	
Épinay	Épinay, Pierrefitte, Villetaneuse	
Neuilly-sur-Marne	Gagny, Gournay Neuilly sur Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble	
Le Raincy	Coubron, Vaujours, Clichy-sous-Bois, Le Raincy, Montfermeil	
Montreuil 1	Montreuil 1, Montreuil 2	
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois	
Sevran	Sevran, Le Blanc Mesnil (partiel)	
Saint-Denis 2	Saint-Denis 1, Saint-Denis 2, Saint-Denis 3	
Saint Ouen	lle Saint Denis, Stains, Saint-Ouen	
Villepinte	Villepinte, Tremblay	



Annexe 3 : Liste des CHAM (classes à horaires aménagés musicales) premier degré

Bassin	Inspection	Ecole	École de musique	Dominante
1	AUBERVILLIERS 1	JOLIOT CURIE	CRR93 d'Aubervilliers- La Courneuve	Chant Choral
1	AUBERVILLIERS 1	PAUL LANGEVIN	CRR93 d'Aubervilliers- La Courneuve	Vocale
1	AUBERVILLERS 2	EUGENE VARLIN	CRR93 d'Aubervilliers- La Courneuve	Instrumentale
1	AUBERVILLIERS 2	JULES VALLES	CRR93 d'Aubervilliers- La Courneuve	Orchestre
3	BOBIGNY	PAUL ELUARD	CRD de Bobigny	Fanfare
2	DRANCY	VOLTAIRE	CRC de Drancy	Instrumentale
2	DRANCY	SALENGRO	CRC de Drancy	Instrumentale
3	MONTREUIL 1	NANTEUIL	CRD de Montreuil	Instrumentale
3	MONTREUIL 2	JOLIOT CURIE 1	CRD de Montreuil	Instrumentale
3	MONTREUIL 2	JOLIOT CURIE 2	CRD de Montreuil	ากรถนกายกเลเย
3	PANTIN	VAILLANT	CRD de Pantin	
3	PANTIN	LOLIVE	CRD de Pantin	Chant choral

Classes Maîtrisiennes

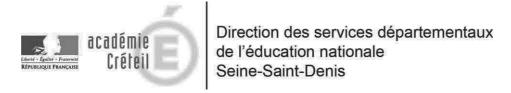
4 BONDY OLYMPE DE GOUGE	Maîtrise de Radio France	Chant Choral
-------------------------	--------------------------	--------------

-CRR : conservatoire à rayonnement régional -CRD : conservatoire à rayonnement départemental -CRC : conservatoire à rayonnement communal

CAS PARTICULIERS

Ecole à projet pédagogique spécifique

Bassin	Inspection	Ecole	Dominante	Affectations prioritaires
3	PANTIN	ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	TICE	PEMF à orientation TICE

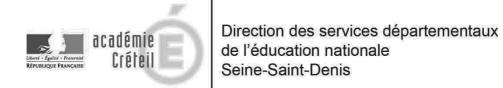


Annexe 4-1: Liste des UPE2A NSA collège

AUBERVILLIERS	CLG	GABRIEL PERI
AUBERVILLIERS	CLG	JEAN MOULIN
BONDY	CLG	JEAN ZAY
CLICHY SOUS BOIS	CLG	ROMAIN ROLLAND
GAGNY	CLG	PABLO NERUDA
LA COURNEUVE	CLG	GEORGES POLITZER
LE BOURGET	CLG	DIDIER DAURAT
MONTREUIL	CLG	COLONEL FABIEN
PIERREFITTE SUR SEINE	CLG	PABLO NERUDA
ST DENIS	CLG	ELSA TRIOLET
ST OUEN	CLG	JOSEPHINE BAKER
SEVRAN	CLG	PAUL PAINLEVE

Rappel:

- Les UPE2A 2nd degré n'apparaissent pas au mouvement informatisé ;
- Ce sont des postes à avis
- Les candidatures sont à retourner pour le 15 mars 2020 avec indication des postes souhaités ;
- Les candidats seront ensuite convoqués à un entretien devant une commission



Annexe 4-2 – UPE2A 1er degré

NOI	REFERENCE	INTITULE DU POSTE
IDENTIFICATION DU POSTE		Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants dans le 1 ^{er} degré (UPE2A- 1 ^{er} degré)
IDEN	PLACE DU POSTE	Des classes accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installées dans le 1 ^{er} degré de manière fixe (dans une école) ou itinérante (en se déplaçant dans plusieurs écoles et rattachée à une circonscription).
CADRE GENERAL dans le 1 ^{er} degré, l'enseignant en UPE2A		
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 1 ^{er} degré.
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	 assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine. travailler avec l'équipe d'école pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1 er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion. évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances
PROF	COMPETENCES	- Avoir une expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture - Connaître les méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde - Avoir une expérience en UPE2A ou avec des adultes ou élèves allophones - Etre capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises - apprécier le travail d'équipe - disponibilité, écoute et adaptabilité - connaissances des publics divers (1 er degré, 2nd degré)
는 는	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde (CC FLS) souhaitée
IISTRA'	NOMINATION	Participation au mouvement informatisé ordinaire. Priorité sera donnée aux enseignants justifiant d'une « CCFLS »»
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITES DE CANDIDATURE	Transmettre impérativement par mail une copie de la certification complémentaire « français langue seconde » au Service Mouvement Intra départemental au plus tard le 20 avril 2020 à la messagerie suivante: ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr
CONTE	CONTACT	Mme Annie Cabrera- IEN chargé des EANA du 1 er degré et des enfants du voyage ☐ : 01 48 67 08 88



Annexe 5 – Directeur d'école REP+

	INTITULE DU POSTE
	Directeur d'école maternelle et élémentaire
	en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+)
DESCRIPTIF	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. La scolarité maternelle et élémentaire, et l'articulation avec le collège, constituent un axe fondamental pour répondre à cet objectif.
CONDITIONS D'EXERCICE	Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, le directeur d'une école REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres aux réseaux d'éducation prioritaire. Associé à l'équipe de pilotage du réseau, son action favorise l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+. Le directeur d'école REP+ travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur de réseau, notamment pour la mise en œuvre des temps de formation des enseignants. Il organise le service des enseignants de la brigade REP+ quand ils interviennent dans son école, dans le cadre de la continuité pédagogique et éducative de l'enseignement. Son action contribue aux travaux du REP+, dans une perspective de liaison maternelle-élémentaire-collège renforcée, Il intègre au projet d'école les outils de suivi et de pilotage du réseau en favorisant leur appropriation par les équipes pédagogiques et éducatives. Le directeur d'école REP+ peut être amené à intervenir au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires appropriation par les équipes pédagogiques prioritaire.
SPECIFICITES DU POSTE	 associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Représenter le service public d'éducation dans les territoires les plus démunis du département Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville, le programme de réussite éducative et la cité éducative le cas échéant. L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles.
PRE-REQUIS	Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est souhaitée.
CONTACT	Mme. Élisabeth LORIN- IEN BOBIGNY 4 Education prioritaire et politique de la ville. <u>Ce.93eppv@ac-creteil.fr</u> 01 43 93 74 39



Annexe 6-1 - BD REP+

REFERENCE	INTITULE DU POSTE
	Brigade départementale de remplacement
	Brigade REP+
PROFIL DU POSTE	L'enseignant faisant partie de la brigade REP+ est chargé d'assurer le remplacement ponctuel d'enseignants du 1 ^{er} degré afin de permettre la mise en œuvre des temps de concertation et de formation inscrits dans la refondation de l'éducation prioritaire. Son enseignement s'inscrit dans la continuité pédagogique de la classe et de l'école. Son action est intégrée au projet de formation de chacun des réseaux.
	Les enseignants de la brigade REP+ font partie de la brigade départementale de remplacement, au sein de laquelle ils se voient confier des missions spécifiques par le directeur académique. L'organisation générale de la brigade REP+ est portée par la mission départementale en charge de l'éducation prioritaire et la politique de la ville.
	Lors des missions de remplacements, les enseignants de la brigade REP+ sont placés sous l'autorité de l'IEN en charge de la circonscription, dans le cadre de l'organisation du service placée sous la responsabilité de la direction des écoles concernées.
CONDITIONS D'EXERCICE	Pour leur rattachement administratif, les enseignants de la brigade REP+ sont affectés dans une école REP+ de la zone d'intervention. La brigade départementale REP+ est répartie par zone d'intervention, regroupant le plus souvent plusieurs villes dans un secteur géographique du département, en fonction des lieux d'implantation des réseaux.
	Sauf instruction particulière de la direction académique, la brigade REP+ est mise à disposition de chacun des REP+ des zones d'intervention selon un calendrier annuel arrêté en début d'année scolaire.
	L'organisation des temps de concertation des enseignants du 1er degré est mise en œuvre par les IEN des circonscriptions de chaque secteur, dans le cadre de la prise en charge par le brigadier REP+ d'une classe, par demi-journée a minima.
	Les enseignants de la brigade REP+ effectuent leurs obligations de service (108h) dans leur école de rattachement et s'inscrivent au plan de formation de la circonscription qui y correspond.
PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES DU POSTE	Les éventuelles demandes de travail à temps partiel d'enseignants occupant des postes particuliers seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN.
CONTACT	Mme. Élisabeth LORIN- IEN BOBIGNY 4 Education prioritaire et politique de la ville. <u>Ce.93eppv@ac-creteil.fr</u> 01 43 93 74 39



Annexe 6-2: Zone d'intervention de la BD REP +

Zone	Circonscriptions	Communes d'exercice	Collèges
Zone 1	IEN AUBERVILLIERS 1	AUBERVILLIERS	JEAN MOULIN MIRIAM MABEKA ROSA LUXEMBURG GISELE HALIMI
	IEN AUBERVILLIERS 2		HENRI WALLON
	LA COURNEUVE	LA COURNEUVE	GEORGES POLITZER JEAN VILAR RAYMOND POINCARE
Zone 2	AULNAY-SOUS-BOIS 1 AULNAY-SOUS-BOIS 2	AULNAY-SOUS-BOIS	CLAUDE DEBUSSY PABLO NERUDA
	LE RAINCY / CLICHY SOUS BOIS	CLICHY-SOUS-BOIS	LOUISE MICHEL ROBERT DOISNEAU ROMAIN ROLLAND
	SEVRAN	SEVRAN	EVARISTE GALOIS PAUL PAINLEVE
Zone 3	EPINAY-SUR-SEINE	EPINAY-SUR-SEINE	ROGER MARTIN DU GARD JEAN VIGO
	STAINS	STAINS	JOLIOT CURIE BARBARA
	VILLETANEUSE- PIERREFITTE	VILLETANEUSE	JEAN VILAR
Zone 4	IEN BOBIGNY 1	BOBIGNY	REPUBLIQUE
	BONDY	BONDY	JEAN ZAY
	MONTREUIL 1	MONTREUIL	LENAIN DE TILLEMONT
	PANTIN - BOBIGNY 5	PANTIN - BOBIGNY	JEAN JAURES
	PANTIN	PANTIN	JEAN LOLIVE
Zone 5	IEN SAINT-DENIS 1	SAINT-DENIS	IQBAL MASIH MIRIAM MABEKA
	EN SAINT-DENIS 2		FEDERICO GARCIA LORCA JEAN LURCAT
	IEN SAINT-DENIS 3		LA COURTILLE

NB Des écoles de Saint Denis et d'Aubervilliers sont rattachés au même collège intercommunal Miriam Makéba d' Aubervilliers.



Annexe 7 Mouvement 2019 Barème du dernier nommé à titre définitif sur vœu précis

Barème du « dernier nommé » sur l'écran 1 sur poste d'adjoint d'école élémentaire ou maternelle (à titre définitif) avec un rang de priorité banal lors des opérations du mouvement informatisé 2019

Attention ces barèmes sont donnés à titre indicatif.

COMMUNES	ÉLÉMENTAIRE	MATERNELLE
AUBERVILLIERS	25.333	53.333
AULNAY/BOIS	33.333	33.333
BAGNOLET	33.333	88.333
BLANC MESNIL (LE)	0.000	3.000
BOBIGNY	0.000	63.305
BONDY	2.000	23.333
BOURGET (LE)	13.333	3 nominations
CLICHY/BOIS	73.277	178.055
COUBRON	1 nomination	Aucune nomination
COURNEUVE (LA)	40.00	53.305
DRANCY	0.000	15.305
DUGNY	0.000	1 nomination
EPINAY/SEINE	53.333	40.000
GAGNY	58.333	97.333
GOURNAY/MARNE	1 nomination	Aucune nomination
ILE ST DENIS (L')	13.333	Aucune nomination
LILAS (LES)	92.333	2 nominations
LIVRY GARGAN	53.333	132.472
MONTFERMEIL	53.305	103.222
MONTREUIL	25.305	83.333
NEUILLY PLAISANCE	55.333	2 nominations
NEUILLY/MARNE	63.333	103.611
NOISY LE GRAND	101.333	144.333
NOISY LE SEC	15.305	35.333
PANTIN	1.000	16.333
PAVILLONS/BOIS (LES)	33.333	2 nominations
PIERREFITTE	0.000	23.333
PRE ST GERVAIS (LE)	13.333	2 nominations
RAINCY (LE)	3 nominations	3 nominations
ROMAINVILLE	13.333	53.277
ROSNY/BOIS	25.333	63.333
SAINT DENIS	0.000	13.333
SAINT OUEN	13.333	65.250
SEVRAN	25.333	33.249
STAINS	0.000	25.333
TREMBLAY EN FRANCE	72.333	66.333
VAUJOURS	3 nominations	3 nominations
VILLEMOMBLE	45.333	85.333
VILLEPINTE	15.305	3 nominations
VILLETANEUSE	40.00	23.333

Afin d'optimiser ses chances d'avoir une affectation sur le secteur préférentiel, il est conseillé de demander toutes les natures de support similaires (et pas uniquement les postes étiquetés adjoints)

s géographiques et infra départementales départemental 2020 District 2 Tremblay-en-2A et 2B District 4 France Val-d'Oise (95) 4A et 4B 4A neuse Pierrefitte-Sur-Villepinte Stains -Seine Seine Aulnay-sous-Bois Dugny Le-Blanc-Mesnil 4B Le Sevran Saint-Denis Bourget Vaujours La Courneuv 1B Drancy Livry-Gargan Seine-et-Coubron Les *Marne (77)* Aubervilliers Saint-Pavillons Ouen Clichy D₅ Bobigny sous-Bois Le Montfermeil Pantin Noisy-le-District 7 Bondy Raincy Sec 7A et 7B Le-Pré-Saint-Gervais Villemomble Romainvill 6A Gagny Rosny-sous Les Lilas 8 Bagnolet Bois Montreuil Neuilly-sur-Marne Gournay-6B sur-Marne District 6 6A et 6B Neuilly-Plaisance Noisy-le-Grand

Val-de-Marne (94)

s départementaux

District 8



Annexe 9 : Formulaire de demande de rapprochement de conjoint Mouvement intra 2020

Nom d'usage	Nom de naissance	
Prénom	date de naissance	
□ Stagiaire □ Titulaire		
Affectation actuelle:		
Circonscription actuelle :		
	oint (en Seine St Denis)	
Commune a exercice du conj		
	Pièces justificatives du lien avec le conjoint	
- Enseignant mari <i>é</i> au plus tard le 31/12/2019	- Extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille	
- Enseignant pacsé au plus tard le 31/12/2019	 Extrait de l'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS Attestation du PACS. 	
Enseignant en concubinage avec enfant commun	Extrait d'acte de naissance pour l'enfant commun né ayant moins de 18 ans au 01/09/2020 Reconnaissance anticipée pour enfant à naître (avant le 01/09/2020)	
Pièces jus	stificatives de l'affectation professionnelle du conjoint	
Cas général	 Attestation de l'employeur mentionnant le lieu du travail, datée et signée Copie du contrat de travail 3 dernières fiches de paye 	
Conjoint dans la fonction	- Copie du dernier arrêté d'affectation	
publique	- 3 fiches de paye récentes	
Profession libérale	- Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf	
	- Justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)	
Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structures équivalentes	 Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers Pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc) 	
A retourner à la DSDEN du 9 compte tenu du contexte	s pièces justificatives doivent être <u>récentes</u> (datées de moins de 3 mois). 3 au service du mouvement intra départemental, au plus tard le 29 avril 2020, e actuel <u>de préférence par mail à <u>ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</u> muniquées soient utilisées pour l'instruction de mon dossier muniquées soient utilisées pour l'instruction de mon dossier</u>	
A Le		
Signature		

Les demandes hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées.



Annexe 10 : formulaire de demande de l'autorité parentale conjointe Mouvement intra 2020

Nom d'usage	Nom de naissance	
Prénom	date de naissance	
⊒ Stagiaire □ Titulaire		
Affectation actuelle:		
Circonscription actually:		
Commune d'exercice de l'ex d	conjoint (en Seine St Denis)	
-	tificatives de la situation familiale des parents séparés	
enfant et ex-conjoint	 photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2020) décisions de justice concernant la résidence et les modalités de la garde de l'enfant; justificatif de l'adresse actuelle de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe (certificat de scolarité de l'enfant justifiant l'adresse de l'autre parent ou à défaut toute pièce pouvant justifier de son adresse) 	
-	icatives de l'affectation professionnelle de l'autre parent	
Cas général	 Attestation de l'employeur, datée et signée Copie du contrat de travail 3 dernières fiches de paye 	
Ex Conjoint fonction publique	- Copie du dernier arrêté d'affectation	
Profession libérale	3 fiches de paye récentesAttestation d'inscription auprès de l'Urssaf,	
Troisession liberale	 Attestation d'inscription adpres de l'orssai, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) 	
Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les autoentrepreneurs ou structures équivalentes	 Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc) 	
Important : Toutes les	pièces justificatives doivent être <u>récentes</u> (datées de moins de 3 mois).	
A retourner à la DSDEN du 9 compte tenu du context	3 au service du mouvement intra départemental, au plus tard le 29 avril 2020, e actuel <u>de préférence par mail à ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</u>	
☐ J'accepte que les données com	muniquées soient utilisées pour l'instruction de mon dossier	
	nuniquées soient utilisées pour l'instruction de mon dossier	
A Le		
Signature		
SIGHATUE		

Les demandes hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées.



Annexe 11 : Formulaire de demande de bonification pour parent isolé Mouvement intra 2020

Nom d'usage	Nom de naissance	
Prénom	date de naissance	
□ Stagiaire □ Titulaire		
Affectation actuelle:		
Circonscription actuelle :		
Commune prioritaire (en Sein	e St Denis)	
Pièc	es justificatives de l'autorité parentale exclusive	
Autre parent décédé	 photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2020) mentionnant le décès dernier avis d'imposition 	
Enfant non reconnu par un autre parent	 Extrait de l'acte de naissance récent (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2020) avec mention du seul parent dernier avis d'imposition 	
autre parent déchu de l'autorité parental	 photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2020 copie de la décision de justice dernier avis d'imposition 	
	catives de l'amélioration des conditions de vie de l'enfant	
l'amélioration de vie de l'enfant	Toute pièce justifiant de l'amélioration de la vie de l'enfant en cas d'affectation sur cette commune précise (par exemple justificatif des facilités de garde sur cette ville)	
	pièces justificatives doivent être <u>récentes</u> (datées de moins de 3 mois).	
	3 au service du mouvement intra départemental, au plus tard le 29 avril 2020, e actuel <u>de préférence par mail à ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</u>	
☐ J'accepte que les données comr	muniquées soient utilisées pour l'instruction de mon dossier	
☐ Je refuse que les données comn	nuniquées soient utilisées pour l'instruction de mon dossier	
A L	e	
Signature		

Les demandes hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées.